



Contrat pilote 2017

Le pilote licencié au Moto Club Argentonnais, participant à un championnat exclusif, se verra remettre une prime sous forme d'une participation à la licence FFM en fin d'année.

Dans un premier temps, le pilote détermine son championnat, renseigne ce document et le retourne au club. En fin de saison, le pilote devra remettre au président le classement de son championnat et il sera alors calculé la prime qui lui sera attribué en fonction de son classement final à ce championnat (1 seul championnat pris en compte)

- 1^{ère} place la licence est remboursée
- 2^{ème} place 80% de la licence est remboursée
- 3^{ème} place 60% de la licence est remboursée
- de la 4 à la 6^{ème} place, 40% de la licence est remboursé
- de la 7 à la 9^{ème} place 10%.

Conditions :

- Etre inscrit à un championnat FFM (y figurer régulièrement pour rentrer dans les 9 premiers au classement final)
- Représenter le Moto Club Argentonnais en portant ses couleurs sur les compétitions
- Participer à la vie du club par sa présence aux journées travail mais aussi aux réunions

Nom :

Prénom :

Type et N°. de licence :

Machine (marque, cylindrée...) :

Championnat :

Date et signature :

Je sous signé

déclare m'engager à respecter les clauses de ce contrat entre le MCA et

moi-même

Signature du pilote

Signature du Président MC Argentonnais

A retourner à l'adresse suivante :

Moto Club Argentonnais – Ecole de pilotage BP78 36200 Argenton s/creuse